

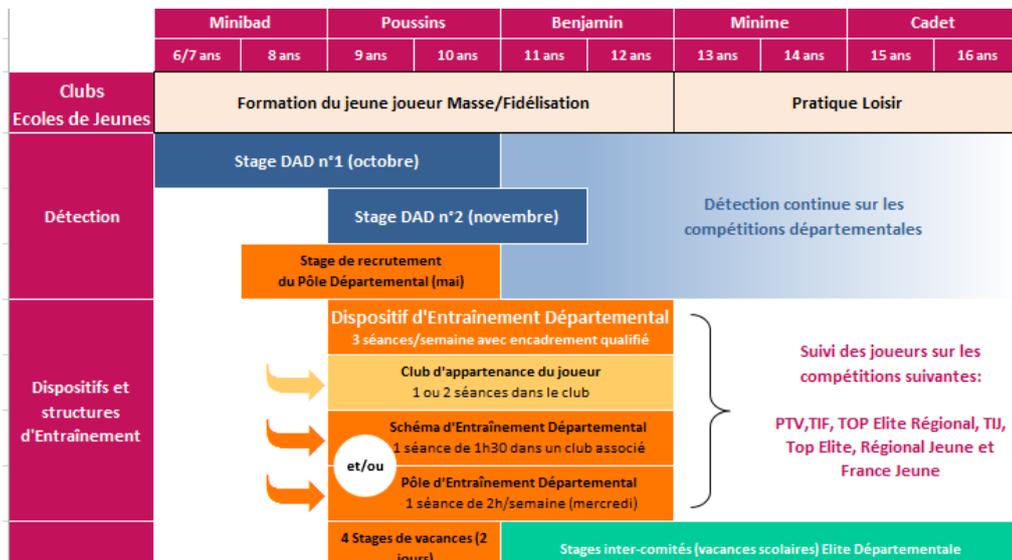
PRINCIPES ET REGLES DE SELECTION SPORTIVE

Date d'adoption	Validité	Délégation
11 juin 2014	Permanent	Accès au Haut Niveau

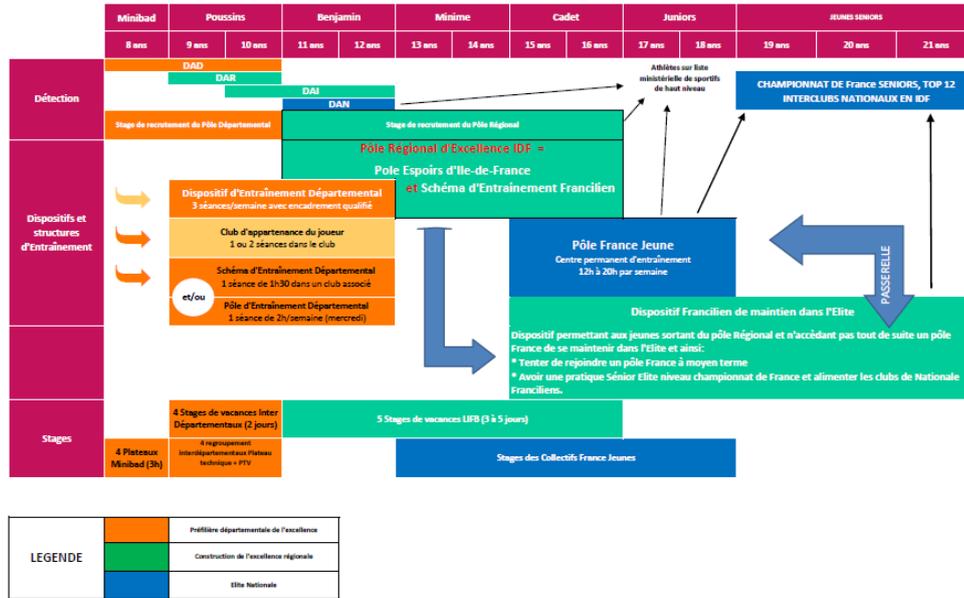
Les principes, critères et règles de sélection déterminent la politique sportive de la ligue :

- Les principes sont communs à l'ensemble des actions (stages, compétitions, ...) organisées par la délégation pour l'accès au Haut Niveau,
- Les critères de sélection viennent préciser les principes pour certains stages ou compétitions.
- Les règles de sélection détaillent le processus de sélection (commission compétente, convocation, ...).

I. STRUCTURATION DE LA PRE FILIERE DEPARTEMENTALE



II. STRUCTURATION DE L'ACCES AU HAUT NIVEAU EN ILE DE FRANCE



III. LES PRINCIPES

Les joueuses et les joueurs participant aux actions (stages, compétitions,) de la ligue menée par la délégation pour l'accès au Haut Niveau sont sélectionnés selon les principes ci-dessous :

- 1.1. Le joueur/La joueuse présente un volume d'entraînement minimal hebdomadaire. Ces entraînements peuvent être réalisés dans une (club) ou plusieurs (clubs, comité) structures.
- 1.2. Le club dans lequel est licencié le joueur/la joueuse dispose au minimum d'un entraîneur expérimenté suivant le joueur/la joueuse.
- 1.3. Le joueur/la joueuse a participé aux étapes de détection organisées par son comité et la ligue.
- 1.4. Le joueur/la joueuse, le club et la ligue ont convenu d'un objectif sportif à court et moyen terme.
- 1.5. L'entraîneur du joueur/de la joueuse, en accord avec son club, a présenté à la ligue un programme de compétition prévisionnel pour la saison.
- 1.6. Le joueur/la joueuse (ou sa structure : club ou comité) ne dispose d'aucune dette vis-à-vis de la ligue portant sur la participation à un stage ou une compétition.

3

IV. STRATEGIE ET OBJECTIFS GENERAUX

a) Rappel des articulations entre les catégories d'âge, les objectifs et les dispositifs fédéraux :

Ages	U9	U11/U13	U15/U17/U19	Seniors
Objectifs	Recrutement/ Fidélisation	Identification/ Accompagnement	Orientation/ Développement	Optimisation/ Performance
Dispositifs	DJ	DA et « Clubs Avenirs »	DER (SER et PE) + Pôles France jeunes	Pôle France INSEP

b) Les objectifs pour la ligue

Afin de contribuer au maintien de la prééminence sportive de la Ligue d'Ile de France au niveau national, la volonté de la Délégation pour l'accès au Haut Niveau est avant tout de renforcer sa position de première ligue française au travers des résultats sportifs dans les catégories jeunes, tout en progressant en nombre de titres nationaux remportés.

V. REGLES DE SELECTION

Les sélections nominatives sont opérées par la commission de sélection. Celle-ci comprend :

- 👉 **Le Vice-président en charge de l'accès au Haut Niveau,**
- 👉 **L' élu responsable du collectif francilien**
- 👉 **Le Responsable sportif**
- 👉 **Le Responsable du pôle espoirs.**

c) Les sélections pour les compétitions nationales et internationales

La sélection est opérée par la commission de sélection.

Elle fait l'objet d'un courrier de notification à la famille du joueur/de la joueuse sélectionnée signé par le président de la ligue (copies : club, comité, CTD, entraîneur de club et membres du CA de la ligue)

d) Les sélections pour les stages

La sélection est opérée par la commission de sélection en fonction des objectifs déterminés pour le stage.

Elle fait l'objet d'une notification co-signée par le VP chargé de l'accès au Haut Niveau et le Responsable sportif (copies : club, comité, CTD, entraîneur de club et membres du CA de la ligue).

e) Les sélections pour les compétitions régionales, inter-régionales

La sélection est opérée par la commission de sélection.

Elle fait l'objet d'une notification co-signée par le VP chargé de l'accès au Haut Niveau et le Responsable sportif (copies : club, comité, CTD, entraîneur de club et membres du CA de la ligue).

VI. CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection afférents aux stages et compétitions sur l'année sont listés dans le document en annexe. Ce document sera mis à jour au début de chaque saison sportive.